

REPONSE A L'ARTICLE PARU DANS LE COURRIER NEUCHATELOIS DU MERCREDI 29 JUIN : POLEMIQUE ENTRE UNE CRECHE ET LES TRN.

REGLEMENT TARIFAIRES 'ENFANTS JUSQU'A 6 ANS'

Depuis le 1^{er} juin 2009 et l'entrée en vigueur de la Communauté Tarifaire Onde Verte, les TRN n'ont plus la possibilité d'offrir des tarifs spéciaux pour les courses à l'horaire, mais doivent respecter la tarification appliquée par toutes les entreprises rattachées à ONDE VERTE.

Depuis deux ans, le tarif ONDE VERTE exclut la gratuité de transport aux écoles de ski, aux jardins d'enfants, aux garderies d'enfants, aux foyers d'enfants et aux autres institutions similaires.

Très sensibles à la problématique rencontrée par ces institutions, les TRN ont proposé à ONDE VERTE de leur offrir de meilleures conditions.

Onde Verte a déjà accepté d'adapter les règles tarifaires concernant les enfants jusqu'à 6 ans pour le 11 décembre 2011. Forts de leur philosophie de précéder aux attentes et souhaits de leur clientèle, les TRN ont formulé auprès d'ONDE VERTE la requête d'avancer la mise en application de l'adaptation du tarif pour la rentrée scolaire d'août 2011. Une réponse à cette requête sera communiquée ces prochaines semaines.

La nouvelle réglementation tarifaire prévue pour les enfants jusqu'à 6 ans présentera les avantages suivants :

- Les enfants jusqu'à 6 ans révolus, accompagnés, voyageront gratuitement sans titre de transport. S'ils ne sont pas accompagnés, ils payeront le tarif réduit.
- Une personne accompagnante pourra prendre gratuitement avec elle jusqu'à 8 enfants de moins de 6 ans. La personne accompagnante devra être en possession d'un titre de transport valable. Si une personne voyage avec plus de 8 enfants de moins de 6 ans, elle devra payer pour les enfants en plus des billets à prix réduit.

Différences avec la réglementation actuelle valable depuis le 1^{er} juin 2009 :

- Le nombre d'enfants voyageant gratuitement par accompagnant passera de 4 à 8
- Seuls les enfants dépassant le nombre par adulte payeront un titre de transport
- La gratuité s'appliquera aux écoles de ski, aux jardins d'enfants, aux garderies d'enfants, aux foyers d'enfants et aux autres institutions similaires.

Pour tout complément d'informations, M. Zybach et Mme Liard se tiennent à votre entière disposition au 032.924 24 24.

TRN SA

